



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

## Lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbains

### Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

### Domaines secondaires

Environnement , Climat

### Date de fin de publication

31 janvier 2026

L'appel à projets « Lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbains » prévu dans l'OSP 2.4 du Programme FEDER 2021-2027, a pour objectif d'encourager l'adaptation des espaces publics urbains en Nouvelle-Aquitaine face aux effets du changement climatique, notamment par la désimperméabilisation et la végétalisation.

### Échéances

Fin de dépôt des dossiers : 31/01/2026

Etude des dossiers : au fil de l'eau

Prise de décision : passage en ICP (Instance de Consultations des Partenaires) au fil de l'eau

### Objectifs

Adapter l'aménagement des espaces publics pour améliorer le confort thermique estival pour les habitants néo-aquitains

Encourager les solutions basées sur la désimperméabilisation des surfaces et le recours au végétal

Faciliter la reconnexion des riverains à la nature, compte tenu des bénéfices sur la santé humaine liés à la proximité avec cette dernière

## Bénéficiaires

Organismes publics (collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics...)  
Syndicats mixtes  
Universités  
PME  
Associations gestionnaires d'EHPAD

## Montant

Montant d'aide plancher : 50 000 € minimum  
Montant d'aide plafond : 400 000 € maximum  
Cumulable avec d'autres co-financements, à condition d'apporter un minimum de 20% d'autofinancement  
Le taux d'intervention peut varier en fonction de la réglementation des aides d'État  
L'enveloppe budgétaire allouée à cet appel à projets est de 5 000 000 €.

Les dépenses éligibles sont indiquées dans le règlement du présent AAP.

## Critères de sélection

Localisation du projet en zone prioritaire : territoire vulnérable  
Taux de désimperméabilisation nette proposé par le projet  
Choix d'une palette végétale adaptée  
Localisation de l'opération aux abords directs d'un ou plusieurs bâtiments rénovés sur le plan des consommations énergétiques  
Bénéfices du projet pour les milieux aquatiques et humides  
Présence d'un dispositif enterré de stockage et de réutilisation des eaux pluviales pour une utilisation urbaine  
Actions de sensibilisation à destination des gestionnaires et du grand public (dont démarche participative)  
Intégration du projet dans une politique d'aménagement durable du territoire favorisant l'adaptation au changement climatique  
Contribution du projet au plan d'action communal « canicule »  
Durabilité et potentiel de reproductibilité de l'opération  
Qualité générale et complétude des documents transmis

Seuls les projets les mieux classés seront financés, dans la limite de l'enveloppe allouée au présent AAP.

## Comment faire ma demande ?

Le dépôt de la demande sera à effectuer en ligne sur le site [l'Europe en Nouvelle-Aquitaine](#), en cliquant sur "*Déposer son dossier*" et en sélectionnant "*Vous souhaitez déposer votre demande pour du FEDER ou FSE+ - Programme 2021-2027*" ==> *votre demande de financement*".

## Correspondants

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

*Du lundi au vendredi de 09h à 18h sans interruption*